

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

Meurthe-et-Moselle

COMMUNE DE MALZÉVILLE

ARRONDISSEMENT

Nancy

CANTON

Saint-Max

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023_097

Rapporteur : Jean-Marie HIRTZ

Objet : Rapport de développement durable 2022 de la métropole du Grand Nancy

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, à la Maison commune, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers			Présent-es :
en exercice	présents	votants	
29	22	26	Bertrand KLING - Irène GIRARD - Jean-Marie HIRTZ - Malika TRANCHINA - Pascal PELINSKI - Gaëlle RIBY-CUNISSE - Gilles MAYER - Philippe BERTRAND-DRIRA - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jessica NATALINO - Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX - Daniel THOMASSIN - Yves COLOMBAIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Jean-Marc RENARD - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA - Agnès JOHN - Francis SCHILTZ — Salvatore LIVOLSI
Date de convocation			Excusé-es :
12 décembre 2023			
Date de publication			
22 décembre 2023			
Transmis en préfecture le			
21 décembre 2023			

Rubrique : 8.8

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Philippe BERTRAND-DRIRA ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, le conseil métropolitain a voté le rapport de développement durable 2022 de la métropole du Grand Nancy.

Ce document présente l'essentiel de l'activité de la métropole du Grand Nancy en matière de développement durable et contribue à répondre à la demande légitime d'information des élus de l'agglomération et des citoyens.

Il est transmis à chaque commune pour communication au conseil municipal.

Le maire procède donc à la communication du rapport de développement durable 2022 de la métropole du Grand Nancy par ailleurs consultable sur le site de la métropole à l'adresse suivante :

https://media.grandnancy.eu/permalink/v1/1/91880/document/RDD_2022_MGN_A4.pdf?token=4DYZYINU5Cx99L0dgTfgJTMqDjWW4IzqzWoT5c6zHubXFZ3wIExIzbzc850oZFnW

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

prend acte du rapport de développement durable 2022 de la métropole du Grand Nancy

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre figurent les signatures

Le Maire,

Bertrand KLING

 MAIRIE DE MALZEVILLE
Meurthe-et-Moselle

Le secrétaire de séance,

Philippe BERTRAND-DRIRA

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- **recours administratif gracieux auprès de mes services,**
- **recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.**

RAPPORT

DE
DÉVELOPPEMENT

Durable

2022

métropole
GrandNancy



SOMMAIRE

_P4

01 LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRÉSERVATION DE L'ATMOSPHÈRE

_P12

02 PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

_P18

03 EMPLOI, COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

_P22

04 ÉPANOUISSEMENT DE CHACUN DANS UN CADRE DE VIE SATISFAISANT

_P32

05 DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

_P38

06 INFORMER, ACCOMPAGNER, FACILITER LES DÉMARCHES

Ce rapport de développement durable 2022 a été élaboré avec l'aimable concours des services et partenaires.

Directeur de la publication : Mathieu Klein.

Conception éditoriale et coordination : Véronique Escoffier, Élise Frisoni, Céline Lutz, Myriam Planque et Jean-Jacques Rhim.

Rédaction : Élise Frisoni et Céline Lutz.

Crédits photographiques : Vincent Damarin, Mathieu Cugnot, Khaled Frikha, Bertrand Jamot, L'Œil créatif, Adeline Schumacker.

Illustrations : Nicolas Joly

Conception graphique - Réalisation : Métropole du Grand Nancy, Sylvie Maestri.

Impression : Métropole du Grand Nancy.

ÉDITO



L'année 2022 a été la plus chaude jamais enregistrée en France. Ce constat, renouvelé année après année, combiné aux événements climatiques extrêmes que nous avons connus ces derniers mois et dont on pouvait encore croire qu'ils seraient réservés à la prochaine génération – ou tout du moins à nos vieux jours – affectent dès à présent nos territoires et nos modes de vies. La crise climatique que nous vivons, et qui nous percute de plein fouet, nous oblige à revoir nos pratiques, à concevoir et à construire différemment, à questionner nos habitudes et nos modes de vie, pour réduire nos consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre, tout autant qu'à augmenter la production d'énergies renouvelables et améliorer la qualité de l'air.

Si 2022 a une nouvelle fois mis en exergue l'urgence de la situation, la Métropole du Grand Nancy n'a pas attendu pour engager les transformations. Que ce soit au titre des mobilités, de l'urbanisme, de la gestion de l'eau, du chauffage urbain et des déchets, de la végétalisation ou encore de l'habitat... différents leviers ont été activés depuis 2020 pour poser les jalons d'une métropole plus responsable et plus durable.

La Métropole du Grand Nancy n'a pas attendu pour engager les transformations

Ainsi, le Plan Climat Air Énergie Territorial, dont la feuille de route sera délibérée en mars 2023 – qui vient traduire en actions les objectifs votés en mai 2022, l'arrivée d'un trolleybus 100 % électrique dans le cadre du Plan Métropolitain des Mobilités – qui a pour principale ambition de rééquilibrer la part

des transports en commun et des mobilités actives ; le déploiement des raccordements au réseau de chaleur, ou encore le renforcement du captage d'eau dans la Meurthe, sont autant de preuves de la mobilisation et de l'engagement des équipes de la Métropole du Grand Nancy à apporter des réponses solides à ces changements

En complément de ces actions du temps long, et en réponse à la crise énergétique sans précédent, le Grand Nancy s'est également fortement mobilisé en faveur d'un plan de sobriété et de solidarité, avec des mesures concrètes pour une action à plus court terme. Ainsi, de la baisse des températures dans les équipements métropolitains, à l'extension du parc de LED pour l'éclairage public de la Métropole, en passant par l'élargissement du plafond de ressources pour accéder au Fond de Solidarité Logement, ce sont des résultats visibles et tangibles dès 2023 pour l'ensemble des habitants du territoire.

Allier le temps court au temps long, c'est le sens même de notre action : pouvoir apporter des réponses rapides tout en engageant et en accompagnant les transformations du territoire, avec pour seul objectif le vivre mieux, au sein d'une métropole plus verte, plus apaisée et plus inclusive.

Mathieu Klein

Président de la Métropole
du Grand Nancy
Maire de Nancy

01

—
**LUTTE CONTRE
LE CHANGEMENT
CLIMATIQUE**

et préservation de l'atmosphère



En 2022, la Métropole a poursuivi son engagement pour la transition écologique, avec des mesures concrètes et ambitieuses, telles que l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), le lancement de la COP territoriale, l'adoption du Plan de sobriété et de solidarité ou la poursuite des raccordements à son réseau de chaleur.



AGIR ENSEMBLE FACE À L'URGENCE CLIMATIQUE

ÉLABORATION DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Élaboré tout au long de 2022 avec les partenaires et les acteurs du territoire, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) sera soumis au Conseil métropolitain en mars 2023. Avec ce document réglementaire, le Grand Nancy a pour ambition de devenir un territoire bas carbone à l'horizon 2050.

Le PCAET est structuré en cinq axes : accompagner la transition du parc bâti du territoire, accélérer l'essor des mobilités durables et décarbonées, accompagner les transitions vers une économie bas carbone, adapter les territoires aux effets du changement climatique et agir collectivement en faveur des transitions.

Un plan d'actions a été élaboré en suivant cette structure, enrichie d'un volet Air et de trois actions transversales traitant du financement, de l'animation des acteurs et du suivi du Plan Climat.

En parallèle, il est nécessaire de mobiliser le plus grand nombre pour la transition écologique du territoire : institutions, acteurs socio-professionnels, universitaires et étudiants, associations, habitants et usagers... C'est le sens de la COP territoriale lancée par le Grand Nancy en février 2022.

LANCEMENT DE LA COP TERRITORIALE

Le lancement officiel de la COP territoriale Grand Nancy s'est tenu en février 2022. Pour ses premiers pas, elle a accompagné la construction du Plan Climat Air Énergie Territorial. À travers des rencontres et des ateliers thématiques, les acteurs, partenaires et habitants du territoire ont été associés dès le départ. Les étudiants ont ainsi été mobilisés pour un Campus Climat riche en idées.

Mais la COP du Grand Nancy, c'est également une manière d'engager les habitants, sans oublier les plus précaires. Fresque du climat, calcul du bilan carbone, podcasts, les rendez-vous se sont succédés durant cette année 2022, notamment au Plateau de Haye ou à l'occasion de Jardins de Ville, Jardins de Vie en septembre dernier. Les artistes ont également participé à l'aventure à travers des expositions, des concerts ou des films.

La COP du Grand Nancy va se poursuivre dans les années qui viennent, en alliant dialogue renforcé et actions participatives.





LE COPCAST

Bouleversement de nos habitudes, quête de sens, nouvelles pratiques, comment œuvrer concrètement pour le climat ? Créé par le Grand Nancy dans le cadre de la COP territoriale, le « COPcast » part depuis 2022 à la rencontre de ses habitants et habitantes. Cinq épisodes sont déjà disponibles.

Les COPcast sont disponibles sur toutes les plateformes de streaming (Apple, Deezer, Spotify).



PLAN MÉTROPOLITAIN DE SOBRIÉTÉ ET DE SOLIDARITÉ

À la suite d'un été 2022 inédit en termes évènements climatiques extrêmes et dans un contexte de crise énergétique sans précédent, la Métropole a présenté en Conseil du 29 septembre 2022, un Plan de sobriété et de solidarité consistant à réduire de 10 % la consommation d'énergie sur l'ensemble des équipements publics.

Pour le Grand Nancy, cet effort de sobriété apparaît non seulement comme une nécessité budgétaire mais vient aussi constituer un accélérateur de transitions. En effet, la Métropole n'a pas attendu pour prendre sa part à la transition écologique.

En cohérence avec ses ambitions, la collectivité vise aujourd'hui à répondre à l'urgence énergétique et sociale à travers trois objectifs de très court terme : réduire de 10 % la consommation énergétique métropolitaine ; protéger les Grands Nancéiens les plus fragiles ; garantir le fonctionnement des services publics.

LE GRAND REPAS

Pour la première fois en 2022, la Métropole et ses agents ont participé au Grand Repas. Le principe de cette initiative portée par de nombreux acteurs institutionnels : fédérer l'ensemble des acteurs de la restauration collective et traditionnelle pour proposer aux citoyens du territoire le partage d'un même repas local.

Au menu : convivialité, partage et découverte, mais aussi engagement et sensibilisation aux enjeux de l'alimentation durable : santé et bien-être, lutte contre le gaspillage alimentaire, développement des circuits courts, approvisionnement local, éducation au goût.

Dégusté dans les cafétérias des bâtiments Kennedy et Chalnot, le menu anti-gaspi (entrée-plat-dessert) avait été concocté par la coopérative Arlevie.



Le Grand Repas

INSCRIPTION AU « DÉFI-DÉCLICS »

Dans la continuité de la COP territoriale, et en cohérence avec son nouveau Plan Climat Air Énergie Territorial qui sera adopté en mars 2023, la Métropole, en collaboration avec l'ALEC (Agence Locale d'Économie d'Énergie) a invité fin 2022 les habitants et habitantes à relever le challenge du « Défi-déclics » dont les inscriptions ont pris fin en janvier 2023.

_Objectif : proposer aux Grands Nancéiens de participer à des défis pour réduire la consommation d'énergie à leur domicile, de façon efficace et ludique. La Métropole du Grand Nancy remettra aux équipes, à l'issue de travaux de groupe, une « éco-box » composée d'outils à installer chez elles pour réaliser les économies d'énergie.

Jusqu'en avril 2023, les participants utiliseront les outils mis à disposition et les conseils donnés pour réduire leur consommation d'énergie. Pendant toute la durée du défi, ils relèveront les nouvelles données de consommation et les reporteront sur une plateforme.

Participez au challenge !
défi-déclics
 Inscrivez-vous avant le 21 janvier 2023



CONTRAT MÉTROPOLITAIN DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE : LA RÉGION GRAND EST S'ENGAGE À HAUTEUR DE 41 MILLIONS D'EUROS

Le 12 janvier 2022, l'État, la Région Grand Est, le Département de Meurthe-et-Moselle et la Métropole du Grand Nancy procédaient à la signature officielle du Contrat Métropolitain de Relance et de Transition Écologique (CMRTE) du Grand Nancy, qui vise notamment à accélérer la transition écologique, à favoriser un développement économique durable, et à garantir la cohésion sociale et territoriale.

La Région Grand Est s'est engagée à hauteur de 41 M€. Parmi les 10 projets retenus, on citera le Plan Métropolitain des Mobilités, avec une participation de la Région à hauteur de 20 M€, le projet Urbanloop avec 5 M€, le Lieu Culturel sur l'ancien site de la Faculté de Pharmacie à hauteur de 2,6 M€.

_Objectif du CMRTE : associer les territoires à la relance de l'économie pour répondre aux conséquences de la crise sanitaire, mais aussi accompagner les collectivités vers un nouveau modèle de développement, intégrant la transition énergétique et écologique, la cohésion territoriale ainsi qu'une économie adaptée aux spécificités locales.

FAVORISER LES NOUVELLES MOBILITÉS



LE PLAN MÉTROPOLITAIN DES MOBILITÉS



Adopté en novembre 2021, le Plan Métropolitain des Mobilités (P2M) porte des objectifs ambitieux pour des mobilités efficaces, apaisées, décarbonées et solidaires. Ce plan de déplacement nécessite un déploiement progressif sur 15 ans. Plusieurs actions se sont concrétisées en 2022, d'autres nécessiteront un temps d'étude plus long pour une mise en œuvre à l'horizon 2035.

Le P2M fixe quatre objectifs principaux :

- Offrir des solutions de mobilité multiples et complémentaires, adaptées à tous, en facilitant le passage de l'une à l'autre ;
- Favoriser un meilleur partage de l'espace public avec plus de place pour les piétons et les cyclistes ;
- Permettre aux habitants des territoires voisins d'accéder plus facilement à la Métropole ;
- Retrouver le plaisir de vivre la ville et de s'y déplacer en toute sécurité.

À ce titre, l'année 2022 a été riche en projets concrétisés, notamment pour les piétons et les cyclistes :

PIÉTONNISATION DU CŒUR DE VILLE DE NANCY

Depuis le 16 septembre 2022, une partie du centre-ville de Nancy est piétonne sur un périmètre allant de la Porte de la Craffe au croisement des rues Saint-Nicolas et du Docteur Schmitt. Des solutions ont été mises en place pour permettre d'y accéder facilement. Pour accompagner cette piétonnisation :

- La Citadine 1, gratuite et 100 % électrique, dessert le cœur du centre-ville, avec un passage toutes les 15-20 minutes.



• L'offre en parkings à proximité du centre-ville a été valorisée avec des panneaux d'orientation indiquant le nombre de places disponibles. La période de gratuité de 30 minutes valable dans tous les parkings a été étendue à deux heures les samedis pour celui de La Manufacture, de la place des Vosges et de Kennedy.



• La Ville de Nancy a créé tout autour de l'aire piétonne des places « 45 minutes » pour permettre un achat rapide.

INAUGURATION DE LA NOUVELLE RUE JEANNE D'ARC

Accueillant désormais deux files de circulation tout le long de la rue, ainsi qu'une piste cyclable bidirectionnelle, les nouveaux aménagements de la rue Jeanne d'Arc à Nancy permettent un partage de l'espace public à l'ensemble des mobilités.

Grâce à l'implantation d'une bande pavée, les cyclistes peuvent rouler en toute sécurité, éloignés de la chaussée et de la circulation, tout en restant visibles à hauteur des carrefours.

Le projet fait une large place à la végétalisation avec l'implantation de nombreux arbres de forme et d'espèces variées, dans le but de limiter l'impact de la chaleur en ville et de favoriser les zones de fraîcheur, d'embellir la rue et d'améliorer globalement l'environnement des riverains et des passants.

La piste cyclable intègre également l'infiltration de la totalité des eaux de pluie, rendue possible par des choix de matériaux drainants (chaussée, pavés, zones plantées).

Enfin, neuf conteneurs d'ordures ménagères enterrés et deux conteneurs pour le tri du verre et du papier ont été installés.



La piste cyclable rue Jeanne d'Arc



Inauguration de la voie verte du Fonteno

→ **UNE VOIE VERTE À JARVILLE-LA-MALGRANGE**

Les aménagements de la voie verte du Fonteno à Jarville-la-Malgrange ont été inaugurés le 17 septembre.

Construits sur une ancienne voie ferrée, ils permettent une liaison piétonne et cyclable entre la rue de la République et la rue Maréchal Foch pour rejoindre le canal de la Marne au Rhin. Piétons, cyclistes, rollers et trottinettes, mais aussi cavaliers peuvent l'emprunter.

→ **UNE PASSERELLE DÉDIÉE AUX MODES ACTIFS QUARTIER ALSTOM**

Les élus du Conseil métropolitain ont voté le 29 septembre 2022 le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une passerelle exclusivement dédiée aux modes actifs au-dessus du canal de la Marne au Rhin, aux abords de la future cité judiciaire.

Celle-ci permettra une connexion entre le parc de la Pépinière (à l'angle nord) et le futur quartier des Rives de Meurthe Nord. Elle offrira un itinéraire continu, confortable et sécurisé pour les cycles et les piétons et sera totalement accessible aux personnes à mobilité réduite.

La passerelle, imaginée comme un nœud structurant du futur réseau cyclable métropolitain, s'inscrit pleinement dans le changement de pratiques de déplacements voulu par le Plan Métropolitain des Mobilités, dans l'optique d'une meilleure cohabitation des différents modes de déplacement et d'un apaisement de la ville.



EN SELLE AVEC

MAI
à vélo

À l'occasion de l'opération nationale « Mai à Vélo », la Métropole a encouragé les mobilités actives en proposant des activités et challenges autour de la petite reine.

Jusqu'à la fin du mois de mai 2022, chacun a pu participer au challenge d'activité Géovélo auquel les agents du Grand Nancy ont également pu participer.

_Objectif : réaliser le plus de kilomètres à bicyclette !

PRODUIRE ET ÉCONOMISER L'ÉNERGIE

SCHÉMA DIRECTEUR DE CHAUFFAGE URBAIN

Le schéma directeur du service public de chauffage urbain du Grand Nancy a été adopté en Conseil métropolitain le 31 mars 2022. Son objectif : identifier les potentiels de développement et définir un plan d'actions.

Ce schéma a abouti à un important projet de développement et d'augmentation de la performance environnementale des réseaux de chaleur métropolitains, dont la mise en œuvre a été décidée lors du Conseil du 30 juin 2022. Il consiste à interconnecter les principaux réseaux de chaleur de l'agglomération, à savoir les deux réseaux de Vandœuvre-lès-Nancy et celui de Nancy Centre, et comprend également le développement d'un réseau de chauffage urbain quartier Saurupt à Nancy et un déploiement vers l'est de l'agglomération, à Saint-Max, Essey-lès-Nancy et Tomblaine.

Ce projet va permettre de sécuriser et augmenter la quantité d'énergie renouvelable et de récupération distribuée, en accroissant très considérablement la part d'énergie issue de la valorisation des déchets ménagers, pour la porter d'environ 120 GWh à 167 GWh (soit une augmentation de près de 40 %) et en récupérant davantage d'énergie sur les chaufferies biomasse déjà existantes.

L'ensemble de ce projet sera mis en œuvre par étapes successives durant la période 2023 - 2028.

Le coût total s'élève à environ 52 M€ HT dont environ 20 M€ HT d'aide financière de l'ADEME.

DE NOUVEAUX RACCORDS AU RÉSEAU DE CHAUFFAGE URBAIN

L'ensemble des réseaux de chaleur de l'agglomération est en évolution permanente et leur nombre d'abonnés croît régulièrement. L'objectif de la Métropole : que le plus grand nombre puisse bénéficier d'une énergie compétitive et vertueuse, produite majoritairement à partir d'énergie renouvelable et de récupération, dans des installations modernes répondant à des normes environnementales ambitieuses. Ce développement est particulièrement pertinent et compétitif dans le contexte énergétique actuel.

Plusieurs abonnés ont rejoint le service public de chauffage urbain en 2022, comme plusieurs résidences (Jardins suspendus, Jardin Florentin, résidence Olry), la clinique Majorelle, la MJC du Plateau de Haye, la Direction Départementale des Territoires, le Gymnase Chopin à Nancy, la résidence Printemps -Automne, l'AFPA, l'Hôtel de Ville de Nancy, la piscine et le lycée Héré à Laxou...

Centrale biomasse à Vandoeuvre-lès-Nancy





RÉALISATION DU BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE LA COLLECTIVITÉ

La Métropole a réalisé à l'automne 2022 son Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) pour l'année 2021.

Pour le Grand Nancy, les émissions considérées sont celles générées par le fonctionnement de ses activités et services et par la mise en œuvre de ses compétences. Le BEGES intègre un plan d'actions associé à des objectifs de réduction des émissions. Ce plan découle directement du Plan métropolitain de sobriété et de solidarité, du plan d'actions du PCAET et du plan d'actions Cit'ergie.

Le BEGES permet ainsi à la collectivité de structurer sa politique environnementale, d'identifier des actions permettant de réduire sa facture énergétique et son impact global, d'impliquer ses agents et ses partenaires à travers cet exercice, et de piloter son exemplarité.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR



CONSTRUCTION DU VOLET

« AIR » DU PLAN CLIMAT AIR

ÉNERGIE TERRITORIAL

Fortement associée aux enjeux des consommations d'énergies et du climat, la qualité de l'air constitue l'un des trois piliers des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET).

Le volet Air du PCAET de la Métropole est constitué d'un diagnostic territorial soulignant les enjeux de la qualité de l'air sur le Grand Nancy, et d'un Plan Air rassemblant les actions qui seront mises en œuvre afin d'améliorer la qualité de l'air respiré par les Grands Nancéiens. Ce Plan comporte également des objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques pour les six années à venir.

02

—
PRÉSERVATION DE
LA BIODIVERSITÉ

des milieux et des ressources



La Métropole passe à l'action et innove en matière de sensibilisation et de réhabilitation, témoins de son engagement en faveur de la préservation de la biodiversité.

FAVORISER LA BIODIVERSITÉ



POURSUITE DE L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ MÉTROPOLITAINE



Lancé en juillet 2021 au Muséum-Aquarium, l'Atlas métropolitain de la biodiversité couvre une période de trois ans, de 2021 à 2023. Financé à 80 % par l'Office Français pour la Biodiversité, il consiste à cartographier les espèces végétales et animales présentes dans le Grand Nancy, pour mieux les prendre en compte dans l'ensemble des actions portées par la collectivité et ses partenaires.

L'année 2022 correspond à la fin des inventaires naturalistes : c'est à présent tous les milieux naturels ou anthropisés qui ont été maillés et prospectés.

De nombreuses actions de sensibilisation ont également été menées tout au long de l'année, comme les animations « à la découverte du Castor » organisées par l'Atelier Vert en février, ou les sorties découvertes des amphibiens au parc des étangs de Saulxures-lès-Nancy, et du monde des chauves-souris en Vieille Ville de Nancy.

L'année 2023 sera consacrée à l'organisation d'animations complémentaires et à la rédaction d'un plan d'action « Biodiversité » et d'un ouvrage bilan de ces trois années de projet. Chaque commune sera destinataire de cartes et de documents présentant les enjeux identifiés, les espèces rencontrées et pourra solliciter la Métropole pour la gestion de sites particuliers.

REPRODUCTION RÉUSSIE DE DEUX ESPÈCES DE POISSONS AU MUSÉUM-AQUARIUM

Soucieuses de préserver la biodiversité marine, les équipes du Muséum-Aquarium développent l'élevage et la reproduction sur place de nombreuses espèces. En 2022, l'équipe des aquariums a réussi l'élevage larvaire de deux espèces de poissons marins : le poisson-lune d'Afrique (*Monodactylus sebae*) et le poisson Mandarin (*Synchiropus splendidus*). Cette belle réussite permettra d'alimenter les aquariums mais également de faire des échanges et des dons à d'autres muséums.

À noter également que dans le cadre des changements en matière d'économie d'énergie, les aquariums ont été équipés d'éclairages LED.



DES PROJETS SOUTENUS PAR LES FONDS EUROPÉENS

L'Union européenne a accompagné la Métropole du Grand Nancy dans certains de ses projets menés en faveur de la protection de la biodiversité, ou encore du développement d'un urbanisme innovant, raisonné et durable.

Ainsi, au titre du Programme Opérationnel FEDER-FSE-IEJ Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020, ont été soutenus par les fonds européens à hauteur de plus de 2.7 M € FEDER :

- les actions menées en faveur de la Trame verte et bleue,
- l'actualisation du DOCOB du site Natura 2000,
- les aménagements permettant la gestion naturelle des eaux pluviales ainsi que des espaces publics des Écoquartiers Nancy Grand Cœur et Biancamaria et de la ZAC Bois la Dame,
- et les études urbaines préalables à l'élaboration des orientations d'aménagement et de programmation du Plan local d'urbanisme intercommunal.

TRAME VERTE

ESPACES NATURELS SENSIBLES

→ ESPACE NATUREL SENSIBLE DES PELOUSES DE VILLERS-LÈS-NANCY

Validé en février 2022, le plan de gestion et de valorisation des pelouses de Villers-lès-Nancy va pouvoir passer dans sa phase opérationnelle. Trois pelouses constitueront ce site géré de façon unique : la pelouse du plateau de Villers, la pelouse d'Hardeval, propriété du Centre Psychothérapique de Nancy, et la pelouse de l'Hermitage qui borde le parc de Brabois.

Les premières missions en régie se sont déroulées au printemps et à l'été 2022. Elles préfigurent les premiers travaux qui auront lieu en 2023 : gestion de la végétation, sensibilisation des riverains, élaboration d'un contenu pédagogique aux entrées de sites.

En attendant, l'Espace Naturel Sensible a été fin septembre le théâtre pratique d'une journée de sensibilisation auprès d'une vingtaine de personnes venues en stage de réparation d'atteintes environnementales, fin septembre 2022.

→ ESPACE NATUREL SENSIBLE DE LA ZONE PIONNIÈRE D'ART-SUR-MEURTHE

En 2022, des mares ont été recréées sur la zone pionnière d'Art-sur-Meurthe, pour créer un maximum d'habitats favorables au crapaud calamite. Abritant plusieurs espèces protégées, l'ancien transformateur électrique a été condamné pour éviter tout dérangement ou toute dégradation. Deux pierriers à reptiles ont été installés en lisière boisée et à proximité d'un dépôt de graviers favorable.

Un aménagement atypique a également été testé. Il s'agit d'un caisson surélevé installé en bord de berges de la Meurthe, rempli de sable récupéré sur site, percé sur le flanc, et pouvant être utilisé par les hirondelles des rivages. Si l'expérience est concluante, il sera alors envisagé de réaliser des structures plus conséquentes (buttes de sable, décapage des berges...).

MISE EN VALEUR DES COTEAUX

Entre zones urbaines et forêt, les coteaux abritent de nombreuses espèces végétales et animales. Ils offrent également des espaces de nature pour les habitants.

La Métropole, en lien avec les dix communes du pourtour du Plateau de Haye (Maxéville, Laxou, Villers-lès-Nancy, Vandœuvre-lès-Nancy, Houdemont et Ludres) et du Plateau de Malzéville (Essey-lès-Nancy, Dommartemont, Malzéville et Saint-Max), a lancé en 2021 une étude pour déterminer les potentiels de chaque secteur et proposer les usages les plus adaptés (exploitation agricole, zone de loisirs, vergers, réserves et corridors de biodiversité...).

Financée à 80% par la Région Grand Est, cette étude est réalisée par le groupement URBICAND - SOBERCO Environnement- CERESCO. En 2022, les différents principes d'intervention ont été proposés, avec répartition des rôles de chaque collectivité, grâce à une seconde série d'ateliers communaux (après ceux de 2021), aboutissant à des fiches-actions pour chacun des sites.

La troisième et dernière phase, en cours d'achèvement, concerne la réalisation d'une programmation des sites pilotes avec les outils à mettre en place et les montages financiers nécessaires (répartitions entre les différents maîtres d'ouvrage identifiés, dispositifs d'aide possible...).



PLATEAU DE MALZÉVILLE

Depuis 2006, le Plateau de Malzéville est classé Natura 2000 au niveau européen, pour la taille unique de sa pelouse calcaire et la richesse de sa biodiversité. Cet espace emblématique de l'agglomération fait l'objet de nombreuses mesures de protection et valorisation : abattage de résineux invasifs, débroussaillage, arasement des souches...

Dans le cadre du Plan d'Aménagement, dix panneaux d'accueil et d'information correspondant aux portes NATURA 2000 ont été installés en 2020, complétés par des panneaux spécifiques liés à la sécurité des usagers (cyclistes et promeneurs).

L'implantation d'un balisage a démarré en octobre 2022. Il offre la possibilité de se promener à pied, à vélo ou à cheval, tout en évitant les zones à forts enjeux écologiques.



Plateau de Malzéville

VERS UN NOUVEAU PLAN DE GESTION



Un Plan de Gestion et de Valorisation écologique de l'Espace Naturel « Plateau de Malzéville » et une actualisation du Document d'Objectif (DOCOB) du site Natura 2000 du Plateau de Malzéville

sont actuellement réalisés par le bureau d'étude BIOTOPE. Ces documents s'appuient sur une actualisation du diagnostic écologique du périmètre d'étude mais aussi sur ses enjeux patrimoniaux, socioculturels et ses potentialités d'accueil du public.

LA PHASE 1 (diagnostic biologique et socio-économique) s'est finalisée en 2022. Un atelier des usagers a regroupé les membres du COPIL (collectivités, représentant des propriétaires et usagers, association de protection de l'environnement, organismes scientifiques, État), mais aussi un certain nombre d'acteurs locaux susceptibles d'être impliqués dans une démarche sur le Plateau : collectifs, associations, personnes ressources, et a permis une large contribution au diagnostic.

LA PHASE 2 (élaboration du programme de préservation et de gestion écologique) a débuté à la suite.

UNE CHARTE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE POUR LA FORÊT DE HAYE

En 2022, le Grand Nancy s'est engagé avec le Conseil départemental et les Communautés de communes du Bassin de Pompey, de Moselle et Madon et des Terres toulousiennes dans une démarche de mise en œuvre d'une charte forestière de territoire pour la forêt de Haye.

Portée par le Syndicat mixte de la forêt de Haye en lien avec plus de 80 partenaires institutionnels et associatifs, cette démarche vise à mettre en œuvre un plan d'actions pour garantir la pérennité du massif dans sa dimension multifonctionnelle : accueil du public et des activités de loisirs, valorisation de la ressource en bois local, préservation des écosystèmes et de la qualité de l'air et de l'eau.

Construite autour d'une dynamique citoyenne et partenariale à laquelle chacun peut contribuer, la charte aura ainsi vocation à définir des orientations stratégiques pour le massif qui seront déclinées en plan d'actions.

TRAME BLEUE

CRÉATION D'UN POSTE GIEP

Le Grand Nancy a décidé de promouvoir une Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP).

_Objectif : favoriser au maximum l'infiltration, retarder les écoulements par stockage temporaire de l'eau de pluie là où elle tombe et la récupérer afin de la réutiliser.

Ce plan de promotion doit faire connaître les solutions techniques de gestion à la parcelle des eaux pluviales pour vaincre les réticences mais aussi intégrer la gestion durable des eaux pluviales dans les aménagements. Un poste de technicien a été créé afin de promouvoir cette politique.

Une aide financière a également été décidée dès 2021 pour soutenir la désimperméabilisation des surfaces de ruissellement existantes et le dé raccordement des eaux pluviales des réseaux par l'infiltration de celles-ci. Elle s'adresse aux 20 communes du Grand Nancy et aux bailleurs sociaux.

En 2022, huit projets de désimperméabilisation ou dé raccordement ont été instruits, représentant une surface cumulée de 12 598 m².

POUR UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU

La Métropole et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse ont signé, le 27 janvier 2022, le contrat de territoire Eau et Climat. Une stratégie concertée qui va notamment permettre de gérer durablement les ressources en eau de notre territoire.

49 actions sont programmées jusqu'en 2024, pour un montant d'investissements de près de 75 M€ et une participation de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse à hauteur de 28,7 M€.

Ce programme d'actions comprend six axes principaux, dont la gestion durable des ressources en eau potable (comme par exemple la sécurisation et les actions préventives pour lutter contre les pollutions d'origine agricole), la préservation de la biodiversité ou encore l'eau dans la ville, avec une action ciblée sur la désimperméabilisation, par les communes, des cours d'écoles.



Chantier de désimperméabilisation à la ludothèque de Jarville-la-Malgrange

APPEL À PROJETS POUR LE FONDS EAU

Plus de 2 milliards de personnes dans le monde n'ont pas accès à un approvisionnement fiable en eau potable et 4,5 milliards sont dépourvues d'un assainissement efficace et durable.

S'appuyant sur la loi Oudin-Santini permettant aux collectivités de consacrer jusqu'à 1 % de leurs budgets annexes de l'eau et de l'assainissement à des actions de solidarité internationale, le Grand Nancy a créé un « Fonds Eau » en faveur de l'accès pour tous à une eau potable et à un assainissement de qualité. Ainsi, en 2022, un appel à projets a été ouvert aux collectivités et associations du Grand Nancy souhaitant développer un projet de solidarité internationale en matière d'eau et d'assainissement.

Depuis la création du Fonds Eau en 2006, près d'une quarantaine de projets ont été soutenus, permettant à plus de 200 000 personnes de bénéficier d'un meilleur accès à l'eau.



TRAME NOIRE

ÉLABORATION D'UN RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL

En 2022, la Métropole a poursuivi l'élaboration de son Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi), qui couvrira l'ensemble des 20 communes et remplacera les règlements communaux existants. Le RLPi a pour objectif de préserver l'environnement et le cadre de vie, tout en assurant la visibilité des acteurs économiques. Il concerne les publicités, les enseignes et les préenseignes et peut, par exemple, imposer des limites de format, limiter ou interdire les dispositifs publicitaires dans certains secteurs, ou encore étendre la plage d'extinction nocturne des dispositifs lumineux.

Sur la base du travail réalisé avec les communes en 2021, le 1^{er} cycle de concertation s'est poursuivi au cours du 1^{er} semestre 2022, avec les acteurs associatifs et économiques mais aussi les habitants, via la mise en place de registres de concertation et lors d'une réunion publique qui s'est tenue fin juin.

Ce 1^{er} cycle de concertation a permis de présenter le diagnostic réalisé, d'échanger autour des propositions d'orientations et de recueillir les attentes de chacun, préalablement aux débats d'orientations qui se tiendront dans les 20 conseils municipaux, puis en Conseil métropolitain en 2023.

RLPi

Concertation
2022



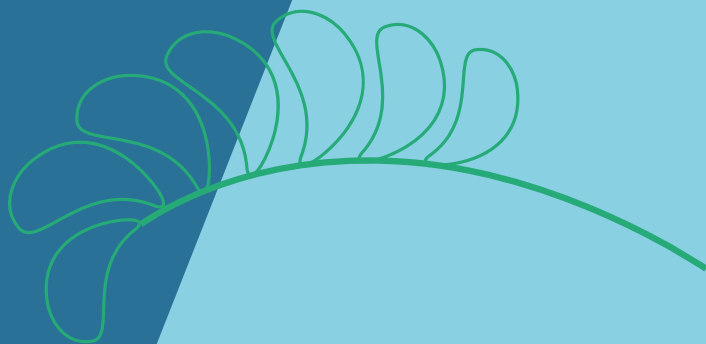
Règlement Local de Publicité
INTERCOMMUNAL DU GRAND NANCY



03

—
**EMPLOI, COHÉSION
SOCIALE ET
SOLIDARITÉ
ENTRE LES**

territoires et les générations



Protéger et accompagner les personnes les plus vulnérables est une ambition forte pour la collectivité, plus encore depuis la crise sanitaire et la guerre en Ukraine. La solidarité imprègne également la Stratégie métropolitaine d'insertion et de lutte contre la pauvreté.

DÉVELOPPER LES SOLIDARITÉS



STRATÉGIE PAUVRETÉ ET INCLUSION NUMÉRIQUE

Avec un taux de pauvreté de 18,8% au cœur de son aire urbaine, le Grand Nancy concentre de fortes situations de précarité. C'est pourquoi la Métropole s'est engagée au côté de l'État à travers une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2020-2022, dont la gouvernance repose sur la Conférence des Élus sociaux.

En mars 2022, une délibération a présenté cinq projets de conventions pour un montant global de 166 668 €, dont 83 334 € par l'État. Des conventions ont été signées avec l'association d'Accès aux Droits Santé Solidarité, avec la Mission locale pour le développement de ses actions « Plein phare sur l'emploi » et « Bouge ta santé », avec l'association d'Accès aux Droits Santé Solidarité (volets inclusion numérique et alimentation solidaire), et enfin avec l'association ULIS INFOSEL sur l'équipement des publics fragiles. Une convention avec l'association RÉCIPROCIÉTÉ sur la médiation numérique a également été reconduite.

En septembre 2022, un nouveau programme d'actions 2022 – 2023 a été adopté en Conseil métropolitain, avec un soutien à l'association Emplettes et Cagettes et aux structures sociales d'insertion de la Métropole pour faciliter l'accès aux services publics et aux droits.

FACTURES

D'ÉNERGIE :

SOLIDARITÉ AVEC

LES PLUS FRAGILES

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) est un dispositif d'aide sociale en direction de ménages à faibles revenus pour les aider à régler leurs factures d'énergie.

Face à la hausse du coût du gaz et de l'électricité et de ses conséquences parfois dramatiques pour le budget des familles les plus fragiles, la Métropole a validé en octobre 2022 l'augmentation du niveau des revenus à partir duquel un ménage pourrait accéder aux aides du FSL énergie.

Alors qu'il pouvait être sollicité lorsque l'on gagnait, pour une personne seule, 958 €, le FSL énergie pourra être activé jusqu'à un revenu de 1 102 €, soit le niveau du seuil de pauvreté en France. Il s'établira désormais à 1 437 € pour un couple avec un enfant.

En parallèle, et en lien avec le Département de Meurthe-et-Moselle, le montant maximal pouvant être sollicité, par personne et pour un an, s'établira à 290 € contre 250 € jusqu'alors.

Ces mesures d'urgences sont valables depuis le 1^{er} novembre 2022, pour une durée d'un an.





LE GRAND NANCY OBTIENT

LE LABEL ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

La Métropole s'engage au quotidien à respecter l'égalité entre les femmes et les hommes dans la gestion de ses ressources humaines. Le 9 juin 2022, une délégation du Grand Nancy s'est rendue à Paris pour présenter devant la commission de l'AFNOR, l'association française de normalisation, la candidature de la collectivité au label Égalité professionnelle.

Ce label distingue les bonnes pratiques et atteste de l'exemplarité de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Cette dernière étape a été l'aboutissement d'un travail mené de manière transversale et en associant agents, cadres et représentants du personnel de la Métropole du Grand Nancy depuis 2017. Elle faisait suite à l'audit mené dans les locaux du Grand Nancy durant trois jours en février 2022. La délégation a pu présenter les grands chiffres de la Métropole, le dispositif d'égalité professionnelle ainsi que le plan d'actions 2021-2023.

L'ACCÈS AU LOGEMENT COMME SOCLE DE STABILISATION

Le Village de l'Insertion a été inauguré le 20 janvier 2022. Ce dispositif expérimental de trois ans est géré par l'association Accueil et Réinsertion Sociale (ARS) et financé par les services de l'État, avec le soutien de la Métropole.

Situé au 24 rue de Crosne à Nancy, ce lieu de vie de 1 500 m² accueille jusqu'à 15 personnes, logées dans des habitats individuels dotés de sanitaires et avec des lieux collectifs. Il s'adresse aux personnes sans domicile fixe les plus marginalisées et qui ne recourent pas ou très partiellement aux dispositifs d'urgence sociale et d'hébergement existants.

_Objectif : réapprendre à habiter un espace privé avant de pouvoir retrouver le chemin d'un logement et d'une activité professionnelle.

Une attention particulière sera portée au suivi et à l'évaluation des actions menées afin d'envisager une forme de pérennisation de ce dispositif.



Inauguration du Village de l'Insertion en présence de Mathieu KLEIN, Président de la Métropole du Grand Nancy

ACTIONS POUR LES JEUNES

SOUTIEN À L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES ÉTUDIANTS

En 2022 la Métropole a soutenu des actions et dispositifs favorisant l'insertion professionnelle des étudiants.

1 000 € ont été alloués à l'Université de Lorraine pour le forum « Stage en Poche », une rencontre annuelle entre étudiants à la recherche d'un stage et entreprises. Un soutien de 1 500 € a été attribué à l'association Forum Est-Horizon, composée d'étudiants de l'École des Mines de Nancy, pour la 39^e édition du Forum Est-Horizon, forum d'insertion professionnelle et de rencontre étudiants/entreprises. Enfin, une subvention de 10 000 € a été apportée au Club Atoutalent pour l'insertion professionnelle des étudiants, leur qualification et leur emploi dans des entreprises loco-régionales.



SOUTIEN AU DISPOSITIF « AIDE SPÉCIFIQUE » DU CROUS LORRAINE

La Métropole du Grand Nancy soutient depuis de nombreuses années l'« Aide Spécifique » du CROUS Lorraine, en faveur des étudiants en grande précarité. En 2022, elle a renouvelé sa subvention de 16 000 €.

Le dispositif permet d'octroyer des aides financières annuelles aux étudiants rencontrant des difficultés durables et ne pouvant prétendre à une bourse sur critères sociaux, et des aides financières ponctuelles aux étudiants boursiers ou non boursiers se trouvant dans une situation grave au cours de l'année. Des aides ponctuelles d'urgence, sous la forme d'aide alimentaire, sont également accordées dans la journée aux étudiants se trouvant dans une situation particulièrement grave et urgente, après un rendez-vous avec une assistante sociale.

UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LES FAMILLES ACCUEILLANT DES RÉFUGIÉS UKRAINIENS

Fidèles à leurs valeurs de solidarité et à leur histoire de terre d'accueil, la Métropole et ses communes se sont mobilisées depuis le début du conflit pour venir en aide aux Ukrainiennes et aux Ukrainiens, en mettant à disposition leurs moyens et leurs ressources.

Aujourd'hui, près de 1 200 personnes fuyant la guerre résident dans le département, avec plus de 220 enfants scolarisés.

Afin de soutenir les familles d'accueil bénévoles, dont l'hébergement de réfugiés a constitué une charge plus lourde que prévue, une subvention forfaitaire a été actée en Conseil métropolitain du 12 mai 2022, allant jusqu'à 300 euros pour l'accueil de trois à cinq personnes.

Ce concours financier faisait suite aux subventions exceptionnelles adoptées lors du Conseil du 31 mars, au profit de Cités Unies France, qui accompagne les collectivités limitrophes de l'Ukraine accueillant des réfugiés, et de la Protection Civile 54, chargée de la coordination, la préparation et l'acheminement des dons des Grands Nancéiens.



La famille Dalmont qui accueille Iryna et Roman Baranovska, au centre

04

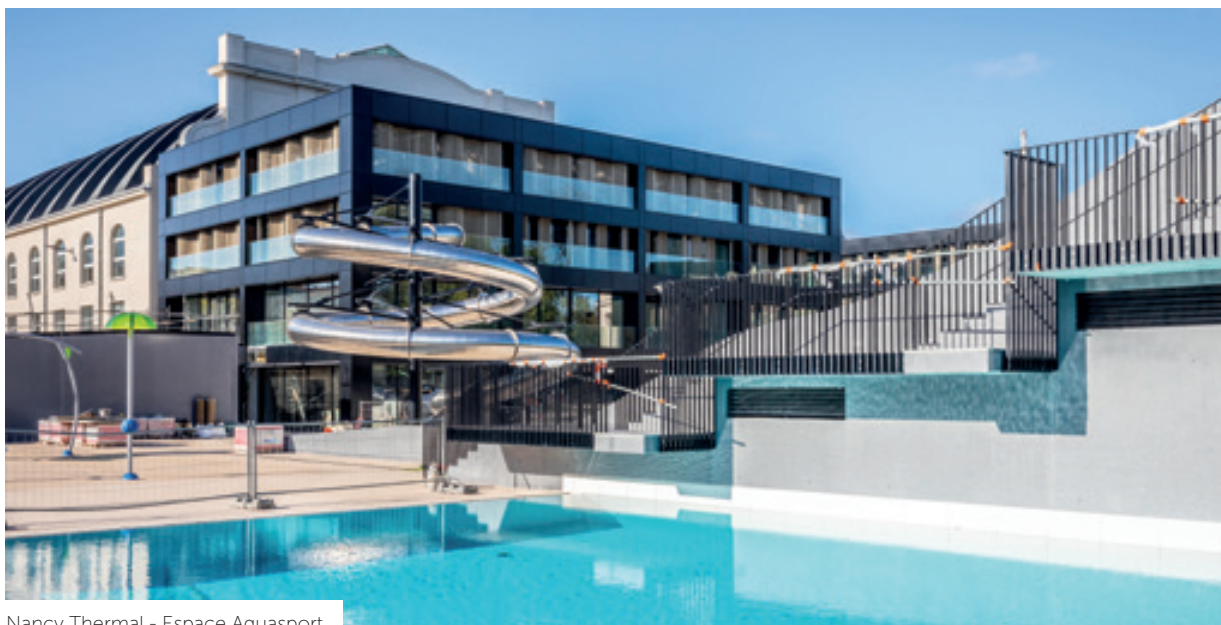
—
ÉPANOUISSEMENT
DE CHACUN DANS

un cadre de vie satisfaisant



En 2022 la Métropole a agi sur tous les fronts pour garantir aux Grandes Nancéiennes et Grands Nancéiens les conditions nécessaires à leur épanouissement.

ŒUVRER POUR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ



Nancy Thermal - Espace Aquasport

NANCY THERMAL : UNE NOUVELLE ÉTAPE DE FRANCHIE

Nancy Thermal ouvrira ses portes au printemps 2023. Bien-être, forme, détente et santé seront les maîtres mots de ce centre unique, qui renoue avec le passé thermal de la cité ducale.

Par un jugement du 6 juillet 2021, le Tribunal administratif imposait au Grand Nancy la résiliation du contrat de concession conclu en 2018, à l'issue des travaux de réalisation du centre aquatique, de bien-être et thermal. Cette décision faisait suite à un recours déposé par un collectif et des élus.

Tout en faisant appel du jugement, le recours à une délégation de service public d'une durée de huit ans a été envisagé pour l'exploitation de Nancy Thermal. Le cahier des charges correspondant a été acté lors du Conseil métropolitain du 3 février 2022, sans mise en œuvre de la procédure correspondante. En effet, une médiation proposée par la présidente de la cour administrative d'appel en octobre 2021 a débouché sur un protocole de médiation voté le 31 mars 2022.

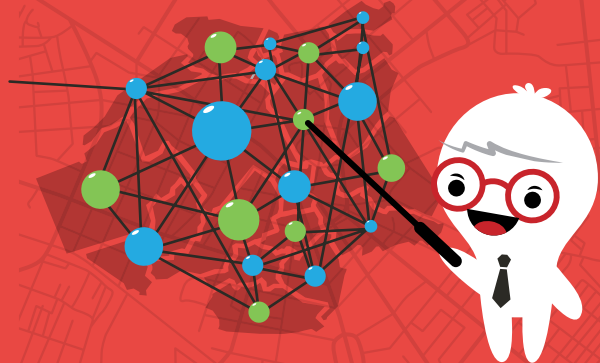
Les engagements de ce protocole ont été mis en œuvre par délibération du 15 décembre 2022. Ainsi, les élus du Conseil métropolitain ont notamment adopté deux points majeurs concernant la gouvernance et les tarifs d'accès au complexe.

La Métropole est devenue actionnaire majoritaire de la nouvelle Société d'économie mixte locale (SEML) dont elle possède

85 % du capital. Les autres actionnaires sont la Caisse des Dépôts, qui entre au capital à hauteur de 10 %, et la société ValVital, exploitant du futur centre, qui reste présente à hauteur de 5 %. Ces nouveaux actionnaires se sont substitués à la société Bouygues Bâtiment Nord Est et à CEP Co-Investment Fund (OMNES).

Les élus ont également validé des tarifs d'accès à l'espace Aquasport préférentiels pour les Grands Nancéiens qui seront indexés sur ceux de l'Aqua Pôle métropolitain. L'accès à la piscine ronde, désormais située dans le Spa Thermal, se fera à ces mêmes tarifs, sur des créneaux horaires spécifiques. Pour les résidents, un abonnement annuel mixte, permettant l'accès à Nancy Thermal et aux piscines de l'Aqua Pôle, a été créé.

L'ouverture au public de Nancy Thermal interviendra en trois étapes : ouverture de l'Espace Aquasport le 1^{er} avril 2023 ; du Spa Thermal et de la résidence hôtelière le 15 avril ; de l'établissement thermal et des espaces Santé, Thermasport et Thermasanté le 15 mai.



RELEVER LE DÉFI DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CLIMATIQUE AVEC LE PLUi HD

Les travaux d'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) se sont poursuivis en 2022. L'occasion pour la Métropole de réaffirmer ses objectifs forts de sobriété foncière (baisse de la consommation des espaces agricoles et naturels) et de préservation d'un cadre de vie urbain agréable pour ses habitants.

Afin de relever le défi de la transition écologique et climatique, deux outils inédits ont permis de préciser et valider collectivement le niveau d'ambition métropolitaine : les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) Adaptation au changement climatique et Biodiversité.

Le travail sur le futur règlement d'urbanisme a été initié au cours de cette année 2022 grâce notamment à un travail en profondeur avec trois communes « test » : Heillecourt, Saulxures-lès-Nancy et Vandœuvre-lès-Nancy. Le nouveau règlement d'urbanisme sera simplifié et plus lisible, tout en tenant compte des spécificités de chaque commune.

La Métropole a également poursuivi l'étude visant à la protection et la valorisation du patrimoine architectural, urbain et paysager. Le diagnostic a été validé avec les 20 communes et le travail porte actuellement sur la définition d'une stratégie patrimoniale et l'élaboration de préconisations pour le PLUi.



RIVES DE MEURTHE NORD : LE PROJET SE CONSTRUIT AVEC LES HABITANTS

Le territoire des Rives de Meurthe Nord fait l'objet de réflexions urbaines et paysagères. Le projet est découpé en quatre secteurs (Lafayette, Sentiers du dimanche, Alstom et Grands Moulins), liés par une future trame paysagère qui emprunte l'ancienne voie ferrée Saint Georges.

En 2022 les études urbaines ont considérablement avancé. Le plan guide élaboré par le cabinet d'Architectes-Urbanistes « Intensités » a été discuté en atelier de concertation sur chacun des secteurs en mars et avril. Dans la grande majorité, le plan guide était en accord avec la vision des riverains présents aux différents ateliers.

Le projet des Rives de Meurthe Nord et notamment le plan guide a été validé en Comité de pilotage du 31 mai 2022, permettant ainsi de passer aux phases suivantes. La réalisation des OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) ont débuté en juin. Ce travail servira de base pour la réalisation du règlement sur le futur PLUi de la Métropole.

Parallèlement aux études urbaines menées, l'année 2022 a également vu la fermeture des Grands Moulins en mai, permettant de commencer une véritable réflexion sur le devenir du site.

Enfin, un Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO) en « Urbanisme Transitoire » sera nommé à début 2023 pour les Rives de Meurthe Nord et notamment une partie du site ALSTOM.

Les Grands Moulins



UN NOUVEL URBANISTE POUR LE QUARTIER NANCY CENTRE GARE

Porte d'entrée majeure de la Métropole et du Sud Lorraine, véritable « vitrine urbaine » du cœur d'agglomération, le quartier Centre Gare doit permettre de relancer l'attractivité du territoire.

La Métropole a ainsi engagé en 2021 une consultation afin de confier à une équipe pluridisciplinaire une nouvelle maîtrise d'œuvre urbaine pour le quartier et s'émanciper du projet initial.

Après analyse des offres, c'est le groupement d'entreprises composé des cabinets LECLERCQ & Associés / Empreinte / TPF / RR&A / Aire Publique, dont le mandataire est le cabinet d'architectes urbanistes LECLERCQ & Associés, qui a été retenu.

Ses missions : élaborer un plan stratégique, recomposer le quartier, repenser les mobilités, concevoir un projet avec habitants et usagers au service de la transition écologique.

Afin de poursuivre la démarche participative sur la transformation du secteur Nancy Centre Gare, la Métropole a proposé deux « explorations urbaines » en octobre et novembre 2022. Leur principe : faire se rencontrer un habitant et un urbaniste afin de parcourir le quartier et appréhender, ensemble, ses usages et ses besoins.

RÉALISATION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS ET DES PREMIERS PROJETS ZAC BOIS LA DAME

La ZAC mixte Bois la Dame de 55 ha, aménagée par SOLOREM, regroupe des espaces d'habitations et d'activités économiques. Elle permet la création de plus de 1 000 logements, de nouvelles rues et suit les principes de la ville durable.

Les réalisations se sont concrétisées en 2021-2022 avec notamment des travaux d'aménagement de la place Michel Colucci et la création d'un ensemble immobilier bordant la place, qui accueillera prochainement huit cellules commerciales et des services de proximité.

Les projets de construction de logements vont désormais prendre le relais avec une programmation mixte combinant logements individuels (avec services) à destination de personnes âgées autonomes, logements en accession sociale, logements locatifs sociaux et logements en accession libre.

Enfin, le Parc Georges Brassens va également être étendu avec un aménagement axé autour d'une zone humide, plus sauvage et propice à la biodiversité.



DE NOUVELLES ORIENTATIONS POUR LA ZAC AUSTRASIE

Située entre Meurthe et Canal à Nancy, la ZAC Austrasie a été créée en 1997. Elle dispose aujourd'hui d'un potentiel foncier d'environ 2 ha, à proximité de la place de Cincinatti et des rues Victor et de Newcastle, de part et d'autre du Boulevard de la Mothe.

Pour la réalisation de ces deux derniers secteurs, la Métropole a souhaité engager, fin 2020, la révision du schéma directeur du quartier. Présenté en Conseil du 12 mai 2022, ce schéma révisé répond à plusieurs enjeux :

- une présence renforcée de la nature et d'espaces de respiration (itinéraires piétons et cyclables, transformation de la rue Joseph Florentin en quai-promenade...),
- des îlots redécoupés afin d'accueillir des opérations à taille humaine ;
- des bâtiments multifonctions (parking silo avec jardins partagés en toiture, commerces, logements et activités économiques) et une centralité autour de la place Cincinatti,
- ainsi que des logements accessibles (+ 10 % de logements en accession sociale et 20 % logements locatifs, offre en direction des familles).

Les projets d'aménagements de proximité seront concertés avec les riverains, en partenariat avec la Ville de Nancy. Enfin, de nouvelles modalités de commercialisation permettront aux promoteurs ou bailleurs d'atteindre les objectifs de diversité architecturale et de qualité souhaités.

AIDES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PARC PUBLIC

Les bailleurs sociaux se sont engagés depuis plusieurs années déjà dans la rénovation énergétique de leur patrimoine. Pour les soutenir dans cette dynamique, un dispositif d'aides financières a été mis en place dans le cadre du plan de relance initié par l'État, qui a bénéficié en 2022 à 118 logements sociaux répartis sur neuf opérations, pour des réhabilitations lourdes et énergétiques. Les étiquettes énergétiques avant travaux étaient F ou G.

Totalisant 976 000 € également répartis entre les opérations par la Métropole, délégataire de compétences des aides à la pierre, ces aides ont facilité et accéléré la réalisation des chantiers (plus de 20 % de leur coût prévisionnel), mais également permis d'améliorer le niveau qualitatif des travaux et contribuer à l'éradication des passoires thermiques.

AIDES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PARC PRIVÉ

Dans le cadre du Programme d'intérêt général « Agissez pour votre logement », les propriétaires occupants sous condition de ressources, les propriétaires bailleurs qui pratiquent un loyer inférieur au loyer de marché et les copropriétés, bénéficient d'aides majorées de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), de la Métropole et de certaines communes, pour leurs travaux de rénovation énergétique performante, s'élevant à plus de 6 M€ en 2022.

Pour les propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et pour certaines copropriétés, l'accompagnement par l'opérateur « SAPL Grand Nancy Habitat » est complètement gratuit ! Toutes les informations sont à disposition à la Maison de l'habitat et du développement durable, qui renseigne, conseille et oriente vers le partenaire le plus adapté au profil du ménage et de son projet, pour une rénovation énergétique efficace, subventionnée et sereine.



CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

La Métropole œuvre depuis de nombreuses années en faveur de la transition énergétique, en mettant notamment l'accent sur la rénovation de l'habitat privé avec son dispositif de Primes énergie, qui encourage les bonnes pratiques environnementales des acteurs de la rénovation énergétique.

Ces primes sont liées au dispositif national des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Celui-ci permet de bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, 609 dossiers CEE ont été engagés dont 537 par des particuliers. Les travaux sont répartis équitablement entre des travaux d'isolation et de chauffage.

FAIM D'ÉCHANGES : LES GRANDS NANCÉIENS INVITENT LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX À DÉJEUNER

Le Crous Lorraine et ses partenaires, la Métropole, la Ville de Nancy et l'association Erasmus Student Network, ont organisé la 20^e édition de l'opération Faim d'échanges en novembre 2022.

Un rendez-vous convivial qui propose une rencontre, autour d'un repas chez l'habitant, pour les étudiants internationaux venus suivre leurs études à Nancy. Les éditions traditionnelles 2020 et 2021 n'avaient pas pu se tenir, en raison de la crise sanitaire.

Plus de 200 étudiants et 50 familles se sont inscrits à cet événement, pour lequel la Métropole a apporté un soutien de 6 000 €.



LE C3D UNE INSTANCE DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE CITOYENNE AU SERVICE DU TERRITOIRE

Le Conseil de développement durable du Grand Nancy (C3D) est une instance autonome de démocratie participative et collaborative, présidée depuis 2021 par Marie Blanchard et Dominique Valck.

C'est un lieu de co-construction des politiques publiques : un espace pour faire entendre la parole citoyenne et éclairer les élus sur l'ensemble des sujets en lien avec les compétences de la Métropole (mobilités, déchets, transitions, alimentation...). Institués par la loi, les Conseils de développement sont obligatoires dans les groupements de communes de plus de 50 000 habitants.

Au Grand Nancy il est composé d'une assemblée paritaire de 110 membres bénévoles, représentatifs de la société civile grand nancéienne dans toute sa diversité, des citoyens, habitant ou travaillant dans l'une des 20 communes. Les conseillères et conseillers sont désignés pour un mandat de 6 ans renouvelable à mi-mandat.

Pour en savoir plus : <https://conseildededeveloppementdurable.grandnancy.eu>



Atelier du C3D à la Métropole du Grand Nancy

LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX



Commission du CCSPL à la Métropole du Grand Nancy

Cette commission issue de la loi de 2002, relative à la Démocratie de proximité, associe 15 représentants d'associations locales et 15 élus métropolitains. Chaque année, elle examine les rapports d'activité des délégataires de services publics et des services en gestion des équipements métropolitains. Elle vise à améliorer la transparence et à renforcer le dialogue citoyen dans la gestion des services et équipements publics locaux. Cette instance, qui s'est réunie 4 fois en 2022, a été le cadre de riches échanges entre ses représentants et les services de la Métropole sur les 21 délégations concernées.

LES CONSEILS CITOYENS

Habitants, membres d'associations, professionnels du quartier, tous composent les conseils citoyens et ont pour ambition d'agir ensemble au plus proche des préoccupations de leur quartier. Le territoire de la Métropole compte 8 quartiers de la « Politique de la Ville », au travers desquels 9 conseils citoyens se dessinent avec plus de 150 membres. Objectif de cette démarche participative liée au Contrat de Ville : « Faire remonter des observations, émerger des projets, des idées, des constats et créer du lien avec les habitants ». Courant 2022, les conseils citoyens ont contribué à l'évaluation de l'actuel contrat. Enfin, à l'aube d'un nouveau Contrat de Ville pour fin 2023, des réflexions sont en cours sur de nouvelles formes de participation citoyenne.

Conseil Citoyen à Jarville-la-Malgrange



LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS EN ACCÈS LIBRE

Pour permettre l'accès à une pratique sportive libre, la Métropole du Grand Nancy met à disposition plusieurs de ses équipements de plein air et de proximité depuis juillet 2022.

Il s'agit des extérieurs du COSEC de Nancy-Est à Tomblaine (piste d'athlétisme, terrains de basket-ball et terrain de handball), du complexe sportif des Aiguillettes à Villers-lès-Nancy (piste d'athlétisme) et du stade Raymond Petit à Tomblaine (piste d'athlétisme).

Ouvert à l'année, du lundi au vendredi (hors vacances scolaires), ce dispositif s'adresse à toutes et tous, gratuitement.



UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR LE CVE

Réunissant 37 membres issus du monde étudiant, dont 28 étudiants, le Conseil de la Vie Étudiante (CVE) est un lieu de propositions et de solutions au service de la qualité de vie des étudiants, créé en 2009. Mehdi Kalkoul, étudiant en Droit, et Clara Popelka, étudiante à Sciences Po, ont été élus respectivement Président et Vice-présidente de la session 2021-2023 lors de la séance d'ouverture qui a eu lieu en mars 2022.

En 2022, Le CVE a notamment participé au « Campus Climat » en avril, organisé dans le cadre de la COP territoriale, et abordé en novembre la thématique du Développement durable avec l'organisation de deux groupes de travail sur les sujets suivants : projet d'implantation de composteurs partagés sur les sites universitaires ; projet de création d'une foire à l'équipement lors de la rentrée universitaire ; création d'une campagne de communication spécifiquement dédiée aux étudiants sur la prévention des déchets.

Mehdi Kalkoul et Clara Popelka





UNE 2^E ÉDITION

RÉUSSIE POUR LA

PLAGE DES DEUX RIVES

Culture, nature, sport, loisirs : après le succès de la première édition en 2021, les rives de Meurthe situées de part et d'autre de Nancy et Tomblaine se sont transformées une nouvelle fois en plage, espaces de détente et de concerts pour un été rafraîchissant au fil de l'eau.

Près de 160 000 visiteurs ont pu profiter gratuitement des 40 000 m² d'espace, du 15 juin au 4 septembre 2022.



ACTIONS DE SENSIBILISATION AU JARDIN

BOTANIQUE JEAN-MARIE PELT

Par son cadre exceptionnel au cœur de la Métropole, le Jardin botanique Jean-Marie Pelt participe à l'épanouissement et au bien-être des habitants.

En 2022, il a contribué à la sensibilisation au dérèglement climatique au travers d'ateliers pédagogiques lors de grands événements comme « Rendez-Vous aux jardins » en juin ou « la Fête de la Science » en octobre. Les expositions de l'année ont également été en lien avec des problématiques de développement durable. « Dinosaures, l'évolution grandeur nature » a été organisée dans le contexte des changements climatiques et de l'érosion de la biodiversité. Au jardin d'altitude du Haut Chitelet, l'exposition « Lignes de crête » du photographe Michel Friz a fait écho à la question du pastoralisme et de la préservation des paysages locaux.

Dons de courges à la Banque Alimentaire après les événements d'Halloween, organisation d'un goûter solidaire pour les enfants des quartiers en partenariat avec le Lycée Stanislas, travail régulier avec les maisons des solidarités (accueil de publics en difficulté sociale pour des activités autour du végétal)... : le Jardin développe également les solidarités.



Don de courges au Jardin botanique

PROTÉGER LA SANTÉ DE TOUTES ET TOUS



RÉDUIRE LES INÉGALITÉS EN MATIÈRE DE SANTÉ

Tout au long de la crise sanitaire, le Contrat Local de Santé (CLS) du Grand Nancy a contribué à coordonner les acteurs de la chaîne de soins pour répondre aux besoins des habitants.

C'est dans cet esprit qu'en 2022 la Métropole a continué à faire vivre les dynamiques locales entre acteurs et partenaires. Elle a également engagé avec ces derniers et avec les communes les premières réflexions autour de la préparation du futur CLS. Celles-ci se poursuivront en 2023.

Illustrant cette politique active en matière de santé, le Grand Nancy a proposé à ses partenaires et aux acteurs du soin, en novembre 2022, une convention de mobilisation collective en faveur du développement de l'exercice coordonné sur le territoire métropolitain.

La Métropole entend également favoriser une politique du soin préventif et curatif et répondre au pressant défi de la démographie médicale. Cette mobilisation collective devrait déboucher en 2023 à la signature et la mise en œuvre de cette convention de mobilisation territoriale.

COVID-19 : DEUX CENTRES DE VACCINATION ACTIVÉS À NANCY ET SAINT-MAX

Au sein d'une cellule partenariale, la Ville de Nancy, la Métropole du Grand Nancy, le CHRU de Nancy et la Communauté professionnelle de territoire de santé du Grand Nancy (CPTS) se sont coordonnés pour ouvrir deux centres de vaccination contre le Covid 19, du 15 au 18 décembre 2022, en lien avec les professionnels de santé du territoire. Il s'agissait du Foyer Culturel Gérard Léonard à Saint-Max et du Musée des Beaux-arts de Nancy.

Ces centres étaient accessibles à toutes celles et ceux éligibles à la vaccination, sans rendez-vous. Il est également possible de s'y faire vacciner contre la grippe, muni d'un vaccin anti-grippe.

Une entrée gratuite au musée était offerte pour les personnes venant se faire vacciner. L'occasion de (re)découvrir ses riches collections et l'exposition temporaire Architectures Impossibles.

À noter qu'un centre de vaccination contre la variole du singe avait été mis en place en août à l'Hôtel de Ville de Nancy.

Cette initiative conjointe Ville de Nancy, Grand Nancy et CHRU fut une première en France.



05

—
DYNAMIQUE DE
DÉVELOPPEMENT
SUIVANT DES MODES
DE PRODUCTION

et de consommation durables



Face au dérèglement climatique et aux nouvelles attentes sociétales, la Métropole inscrit son action dans une dynamique de sobriété énergétique, d'économie circulaire et de développement des énergies renouvelables, à l'écoute et au service de toutes et tous.



LES ACTEURS DES INFRASTRUCTURES S'ENGAGENT

En marge de l'inauguration des nouveaux aménagements cyclables de la rue Jeanne d'Arc le 15 septembre 2022, un pacte d'engagement a été signé entre la Métropole et les acteurs des travaux publics.

-Objectif : renforcer les pratiques plus écologiques dans le secteur des travaux publics, comme le recyclage systématique ou le réemploi des matériaux du BTP. Les entreprises de terrassements, de construction routière, de Génie Civil ou de Voirie et Réseaux Divers matérialisent ainsi avec la Métropole le défi qu'elles ont déjà commencé à relever : concevoir, construire, aménager et entretenir des infrastructures performantes sur le plan économique, responsables sur le plan social, respectueuses de l'environnement, répondant aux enjeux du réchauffement climatique ou à la raréfaction des ressources.



LE GRAND NANCY DESTINATION INNOVANTE DURABLE

La Métropole et les acteurs du tourisme et de l'événementiel métropolitain se sont engagés dans la démarche Destination Innovante Durable. Ce label vise à structurer l'action des villes et métropoles en faveur d'un tourisme durable et à amplifier les effets de leurs bonnes pratiques en associant les acteurs de la chaîne d'accueil et de service (lieux, événements, hôtels...).

Aujourd'hui sept territoires ont obtenu ce label, dont Destination Nancy, qui est l'opérateur de la Métropole pour la filière Tourisme et organisme pilote de la démarche pour la destination.

La Métropole s'est notamment engagée dans cette démarche avec des actions majeures comme la gratuité des transports pour les moins de 18 ans et pour toutes et tous les week-ends ; le lancement de la COP territoriale, ou encore une démarche de valorisation des filières courtes.



PRIX COUP DE CŒUR AUX FOOD INNOVATIONS DAYS

Entreprendre et innover pour l'alimentation de demain, c'est tout l'objectif des Food Innovation Days (FID). Cet événement d'envergure nationale de la FoodTech se déroule sur plusieurs jours en juin à Nancy avec près de 350 professionnels et étudiants. La Métropole a souhaité soutenir cette manifestation, en adéquation avec les axes prioritaires définis dans sa stratégie de développement économique, notamment celui de la transition écologique et alimentaire.

Un prix « Coup de cœur de la COP territoriale » pour le concours ÉcoTrophelia France organisé cette année par l'ENSAIA (École Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires de Nancy) a été créé avec le Grand Nancy en 2022. Son objectif est de récompenser l'équipe étudiante qui proposera la meilleure innovation écologique et sociale. L'équipe d'AgroParisTech a reçu un chèque d'un montant de 3 000 € pour son projet Fan de Fanes, une sauce façon pesto à base de fanes de carottes des Landes et d'Ossau-raty AOP. Les Trophées éco-conçus sont réalisés par l'ENSTIB, (École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois) d'Épinal à partir de bois « Made in Vosges ».

Les Food Innovation Days se tiendront de nouveau en 2023 à Nancy.

LES ATP TERRITOIRES EXEMPLAIRES

Impulsés par des chefs d'entreprise impliqués bénévolement avec l'appui du Grand Nancy, les réseaux ATP (une Association, un Territoire, un Projet) ont permis de créer une solide dynamique au sein de neuf zones d'activités économiques. L'engagement des ATP s'est traduit dans la signature du Pacte 2021-2026 qui ambitionne de faire des sites ATP « des territoires exemplaires ».

La mobilité est un axe prioritaire. Une adhésion spécifique est demandée aux entreprises pour adhérer au Plan de Déplacement Inter-Entreprises (PDIE) en fonction du nombre de salariés. En 2022, quatre PDIE sont en cours sur les ATP suivantes : Technopôle de Brabois - NbTech, Rives de Meurthe, Saint-Jacques Activités et La Grande Sapinière.



Les fêtes de la mobilité sont les événements phares des PDIE, démonstrateurs des différentes actions (développement du covoiturage, subvention pour achat de modes de déplacement doux, groupes de travail sur les modes de déplacements...). La fête du Technopôle et de la Mobilité s'est tenue le 30 septembre 2022 à l'Hippodrome Nancy-Brabois.

AIDE POUR L'ACHAT DE RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE



Sur la période 2021-2022, la Métropole a subventionné 622 achats de récupérateurs d'eaux de pluie, totalisant ainsi près de 4 600 aides depuis la création du dispositif en 2008.

En novembre, une enquête auprès de 414 bénéficiaires du dispositif 2021-2022 a permis de constater que 89% d'entre eux sont satisfaits, voire très satisfaits de la subvention octroyée par la Métropole du Grand Nancy.

L'achat d'un récupérateur, de nouveau à Nancy en 2023, est motivé à 83% par la possibilité d'avoir une solution alternative d'arrosage en période de restriction d'eaux.

DIMINUTION DE LA CONSOMMATION DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES AU JARDIN BOTANIQUE

Des améliorations techniques ont été mises en place en 2022 pour diminuer la consommation des ressources énergétiques du Jardin botanique Jean-Marie Pelt.

Parmi elles, citons l'amélioration et l'agrandissement des systèmes d'arrosage goutte-à-goutte dans certaines collections, le compostage des déchets des végétaux et utilisation du compost, le broyage de tailles des végétaux ligneux pour utilisation en protection et amendement des sols, ou les collectes d'eaux pluviales des toitures et l'initiation d'un projet ambitieux de collecte de 150 m³ supplémentaires par la création de nouveaux réservoirs.

Jardin botanique Jean-Marie Pelt



Makerland Festival au Féru des sciences

LE FÉRU DES SCIENCES

Ne l'appellez plus Musée de l'histoire du fer ! Le Féru des sciences a fêté sa réouverture en juillet 2022 et pour l'occasion une refonte des espaces d'expositions, de la scénographie et de la signalétique a été réalisée. Afin de réduire l'impact environnemental d'une telle rénovation, la scénographie en place a été conservée et revalorisée (nouvelles peintures, conservation des axes en métal...).

Les nouveaux espaces ont été réalisés à partir de matériaux durables et fabriqués à Nancy par le collectif La Cagette : Espace à bidouilles, accueil, boutique. L'Espace à bidouilles contient ainsi un ensemble complet de mobiliers : cinq grandes tables sur roulettes en métal et bois, un comptoir de rangement en bois et 6 chariots en bois. Dans la même logique, la signalétique interne du bâtiment a été réalisée à Nancy à partir de panneaux en bois.



MUSÉUM-AQUARIUM : UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE EN AUTO-CONSOMMATION

Dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), la Métropole a mené en 2022 une étude photovoltaïque sur le Muséum-Aquarium de Nancy. **_Objectif :** augmenter la part des énergies renouvelables sur son patrimoine bâti.

Les panneaux seront installés sur la toiture du bâtiment « Expositions » à proximité du Jardin Godron. Les 42 MWh d'électricité verte produits annuellement seront totalement autoconsommés par le Muséum-Aquarium. Ce dernier consomme actuellement près de 845 MWh d'électricité par an. Cette consommation d'énergie produit plus de 76 tonnes de CO₂.

Cette première installation d'autoconsommation totale de la collectivité participe au Plan de sobriété et de solidarité, en faisant face à l'ampleur de la crise énergétique actuelle.

RÉDUIRE ET RECYCLER LES DÉCHETS

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS 2022- 2026 : OBJECTIF ZÉRO DÉCHET

Engagée depuis plusieurs années dans la réduction de la production des déchets, la Métropole a adopté en 2022 son nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Co-écrit avec le Conseil de Développement durable (C3D), il permettra de limiter la consommation de ressources non renouvelables, de limiter les rejets de gaz à effet de serre et de favoriser la transition vers une économie circulaire.

La Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES), composée de dix élus métropolitains et de dix partenaires institutionnels et associatifs, s'est réunie entre octobre 2021 et février 2022. Elle a défini les propositions d'actions à mettre en œuvre pour répondre à l'objectif de réduction de 15 % des déchets d'ici 2030 par rapport à 2010. Ceci représente une réduction de 20 000 tonnes produites et collectées annuellement à l'horizon 2030, soit 77 kg/habitant/an.

Le PLPDMA 2022-2026 se décline autour de six axes principaux : lutter contre le gaspillage alimentaire, gérer les biodéchets sur leur lieu de production, donner une seconde vie aux objets, emballer zéro déchet, utiliser les textiles sanitaires lavables et promouvoir l'éco-consommation.

L'ensemble des actions sera mis en œuvre en partenariat étroit avec les communes de la Métropole et tous les acteurs volontaires du territoire.

LE RECYCLAGE PROGRESSE

En 2022, les comportements des Grands Nancéiens en matière de prévention et de recyclage ont poursuivi leur progression.

Une baisse des ordures ménagères résiduelles (OMR) de 4,2% a été constatée entre 2021 et 2022, tout comme l'augmentation de la collecte des emballages de 1,7% , ce qui représente une augmentation de près de 50% entre 2018 et 2022.

Les emballages recyclables (carton, métal, plastique) représentent aujourd'hui 38,5 % de la poubelle d'un habitant. Enfin, le volume de papier collecté a baissé de 16%. Cela peut être corrélé en partie avec la mise en œuvre de l'expérimentation OUI PUB en septembre 2022.



FIN DES TRAVAUX À LA DÉCHETTERIE DE LUDRES

Les travaux d'extension et de rénovation de la déchetterie se sont achevés en 2022. La déchetterie a rouvert ses portes le 14 janvier 2023.

Ces travaux comprenaient une extension de 3 500 m² de la surface du site, l'ajout de cinq quais couverts de déchargement afin de valoriser de nouveaux types de déchets, la création d'un bâtiment dédié au réemploi (tout premier du genre dans les déchetteries du Grand Nancy), la réfection de la voirie, et enfin la pose d'un compacteur à cartons.

UNE NOUVELLE FORMULE POUR LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Acté en Conseil métropolitain le 12 mai 2022, le nouveau service de collecte d'objets encombrants se fait désormais sur rendez-vous et remplace l'habituel ramassage en porte à porte réalisé une fois par an au printemps.

Dès le 1^{er} juin, les rendez-vous ont été ouverts pour un passage directement au sein du foyer, en présence de l'utilisateur, ce qui contribue à la préservation de la propreté des rues. Cette nouvelle formule permet le tri des encombrants en vue de leur réemploi ou valorisation, limitant ainsi l'impact sur l'environnement.

La collecte intervient dans un délai de deux semaines à compter de la prise de rendez-vous. Elle est facturée aux usagers entre 10 € à 30 € en fonction du volume de dépôt, le volume total ne pouvant excéder les 6 m³ et les 75 kilos par objet. Cette prestation pourra s'opérer deux fois par an et par foyer.

Les habitantes et habitants les plus fragiles (demandeurs d'emploi, personnes relevant des minima sociaux et ménages dont le quotient familial est inférieur à 575 €, seniors relevant du minimum vieillesse et étudiants) bénéficient de la gratuité du service, sur présentation d'un justificatif à jour.

2^E ÉDITION DU NOËL VERT DU GRAND NANCY

Les 10 et 11 décembre 2022, la 2^e édition du marché zéro déchet organisé par la Direction des déchets de la Métropole a accueilli sous la grande halle de l'Octroi à Nancy des producteurs locaux et des créateurs pour des cadeaux et des fêtes plus respectueuses de la planète.

C'est dans un esprit festif et zéro déchet que les visiteurs ont eu l'occasion de trouver des cadeaux ou idées de cadeaux auprès de 37 exposants, entreprises et associations de la région.



JARDINS DE VILLE, JARDINS DE VIE, LA GRANDE FÊTE DES ÉCO-GESTES

La Métropole organisait « Jardins de ville, Jardins de vie », son traditionnel rendez-vous des écogestes, les samedi 24 et dimanche 25 septembre 2022 au Domaine de Montaigu, à Jarville-la-Malgrange et Laneuveville-devant-Nancy.

Au programme : des spectacles, ateliers, une balade à vélo électrique naturaliste... Nouveauté de cette édition : le village de la COP a permis d'en apprendre plus sur la transition écologique du territoire et de donner les clés pour en devenir acteur ! Les visiteurs ont également pu mesurer leur empreinte carbone et faire réparer leurs jouets et appareils ménagers au sein d'un Repair café.

Plus de 9 000 personnes sont venues participer à cette grande fête des éco-gestes et rencontrer des associations, des producteurs locaux et l'ensemble des services de la Métropole.

NOUVEAU
LE DISPOSITIF OUI PUB
ARRIVE EN SEPTEMBRE 2022



EXPÉRIMENTATION

DE OUI PUB

La Métropole a été sélectionnée en décembre 2021 par l'Ademe, avec 14 autres collectivités, pour expérimenter le dispositif « Oui Pub ».

L'expérimentation a débuté en septembre 2022, pour une durée de trois ans. Le principe : les imprimés publicitaires sans adresses seront distribués uniquement aux personnes qui le souhaitent et qui ont le macaron sur leur boîte aux lettres.

Alors que la Métropole a lancé la révision de son Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), l'objectif est de réduire toute production de déchets qui pourrait être évitée. Ce changement passe par la prise de nouvelles habitudes de consommation, actives et passives.



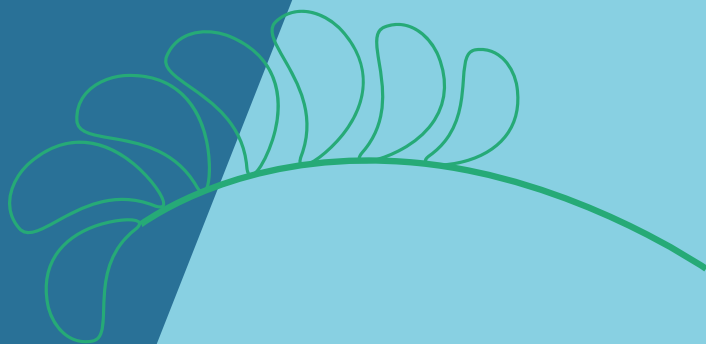
06

—

INFORMER,

ACCOMPAGNER,

faciliter les démarches



LA MAISON DE L'HABITAT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU GRAND NANCY



Créée en 2009, la Maison de l'habitat et du développement durable (MHDD) est un guichet unique en matière d'habitat, de logement, de prévention et de gestion des déchets et de développement durable. La structure oriente, conseille, accompagne et facilite les démarches des Grands Nancéiens.

LA FRÉQUENTATION

Depuis son ouverture en 2009, la MHDD a enregistré près de 202 4000 contacts, dont 18 400 en 2022. Ce sont des contacts physiques, téléphoniques ou numériques.

→ **202 400 contacts enregistrés depuis son ouverture en 2009.**

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Pour diminuer ses consommations d'énergie, des actions de sobriété peuvent être mises en place immédiatement ou à plus long terme. Ainsi, la MHDD donne des conseils aux professionnels et aux particuliers à travers une multitude d'éco-gestes dans une rubrique dédiée sur son site internet.



L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT NANCY GRANDS TERRITOIRES



Comptant neuf salariés, l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) Nancy Grands Territoires sensibilise, informe et accompagne les particuliers, collectivités, entreprises, professionnels du bâtiment et de la transaction immobilière sur la rénovation énergétique. Fondée en 2007, à l'initiative de la Métropole du Grand Nancy et du CPIE Nancy Champenoux, en partenariat avec l'ADEME, l'ALEC encourage les économies d'énergie, le développement des énergies locales et la transition énergétique.

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

Au cours de l'année 2022, l'ALEC a répondu à plus de 4 747 sollicitations d'habitants souhaitant être accompagnés dans leur rénovation énergétique techniquement ou administrativement (notamment dans le cadre du nouveau dispositif d'aides financières de l'État, MaPrimeRénov'). 650 habitants ont bénéficié de cet accompagnement de manière personnalisée et approfondie lors de permanences rendez-vous à la Maison de l'habitat et du développement durable du Grand Nancy. Parmi les autres faits marquants, signalons l'accompagnement d'une rénovation ambitieuse (ventilation, isolation thermique des façades par l'extérieur, de la toiture et du plancher bas) d'une copropriété à Malzéville, rassemblant plus de 130 logements.



SENSIBILISATION DES ACTEURS PROFESSIONNELS

Le secteur de la rénovation énergétique étant en constante évolution en terme de réglementation administrative et financière, l'ALEC délivre des conseils personnalisés et organise des ateliers d'information à destination des professionnels du bâtiment et de la transaction immobilière.

_Objectif et résultats : plus de 200 professionnels sont en capacité de délivrer un conseil personnalisé, d'orienter vers les bons interlocuteurs et de rédiger des devis conformes face aux exigences des nouveaux dispositifs.

LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

Parmi ses missions, l'ALEC accompagne également les communes dans la surveillance et l'amélioration de la qualité de l'air intérieur du patrimoine public. En partenariat avec ATMO Grand Est, l'ALEC a mis à disposition plus de 40 capteurs connectés afin d'instrumenter et suivre en temps réel la qualité de l'air intérieur dans 9 communes, rappelant l'importance de la ventilation et de la bonne aération des locaux.

ACCOMPAGNEMENT DU DISPOSITIF DES CEE DE LA MÉTROPOLE

Dans le cadre de sa mission de conseil et d'accompagnement au particulier dans les projets de rénovation énergétique, l'ALEC est au cœur du dispositif d'aides financières CEE (Certificats d'Économie d'Énergie) porté et déployé sur la Métropole du Grand Nancy. Elle a ainsi orienté et accompagné à demander et à déposer les dossiers d'aide (inscription, montage et vérification) de près de 300 particuliers en 2022.

SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC

L'ALEC sensibilise le Grand Public aux économies d'énergie (sobriété, travaux de rénovation, énergies renouvelables) en tenant des stands sur des manifestations ou par le biais d'ateliers thématiques ou de balades thermographiques. L'ALEC propose également aux particuliers désireux de comprendre et de mesurer la performance énergétique de leur logement des outils de mesure (thermique, électrique, qualité d'air intérieur, etc). En 2022, 7 ateliers de formation pour emprunter des outils de mesure ont été dispensés permettant à près de 50 personnes d'emprunter plus d'une centaine d'outils de mesure.



Art-sur-Meurthe
Dommartemont
Essey-lès-Nancy
Fléville-devant-Nancy
Hellecourt
Houdemont
Jarville-la-Malgrange
Laneuveville-devant-Nancy
Laxou
Ludres
Malzéville
Maxéville
Nancy
Pulnoy
Saint-Max
Saulxures-lès-Nancy
Seichamps
Tomblaine
Vandœuvre-lès-Nancy
Villers-lès-Nancy



Plus d'informations
WWW.GRANDNANCY.EU

métropole
GrandNancy



—
RAPPORT
DE
DÉVELOPPEMENT
Durable
2022



PRINCIPE ÉDITORIAUX

Publication de référence, le Rapport de Développement Durable est le reflet des actions, des expérimentations et des services vertueux mis en œuvre par la Métropole du Grand Nancy au cours de l'année.

Dans un souci d'exemplarité, ce document s'inscrit pour la troisième fois dans une démarche d'éco-responsabilité éditoriale :

- par l'utilisation de papier recyclé,
- par la réalisation d'un nombre de tirages adapté (commande par chaque mairie du nombre d'exemplaires souhaités, avec possibilité du 100% numérique).

Le rapport dématérialisé sera accessible sur le site internet de la Métropole et sera également transmis à chacune des vingt communes du Grand Nancy pour une présentation en conseil municipal.



COMMENT LIRE CE RAPPORT ?

**Conformément au Code de l'Environnement,
les cinq finalités du développement durable constituent
la trame de ce rapport :**

- Lutte contre le changement climatique.
- Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources.
- Cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations.
- Épanouissement de tous les êtres humains.
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.



01

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

et préservation de l'atmosphère

EXEMPLE

Élaboration du Plan
Climat Air Énergie
Territorial et lancement
de la COP Territoriale.



02

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

des milieux et des ressources

EXEMPLE

Création d'un poste pour promouvoir une Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP).



03

EMPLOI, COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE LES

territoires et les générations

EXEMPLE

Solidarité avec les plus fragiles pour leur aider à régler leurs factures d'énergie, à travers la hausse du plafond du Fonds de Solidarité Énergie.



04

ÉPANOUISSEMENT DE CHACUN DANS

un cadre de vie satisfaisant

EXEMPLE

Une nouvelle étape de franchise pour Nancy Thermal, dont l'ouverture est prévue en avril 2023.



05

DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION

et de consommation durables

EXEMPLE

Ouverture du Fêru des sciences, dont les nouveaux espaces ont été conçus à partir de matériaux durables et la scénographie revalorisée.



métropole
GrandNancy

Art-sur-Meurthe
Dommartemont
Essey-lès-Nancy
Fléville-devant-Nancy
Heillecourt
Houdemont
Jarville-la-Malgrange
Laneuveville-devant-Nancy
Laxou
Ludres
Malzéville
Maxéville
Nancy
Pulnoy
Saint-Max
Saulxures-lès-Nancy
Seichamps
Tomblaine
Vandœuvre-lès-Nancy
Villers-lès-Nancy



Plus d'informations
WWW.GRANDNANCY.EU

métropole
GrandNancy

